

BULLETIN SPÉCIAL



LES TROIS GRANDES ASSOCIATIONS SYNDICALES POLICIÈRES AU QUÉBEC INTERROGENT LE BUREAU DES ENQUÊTES INDÉPENDANTES (BEI)

Le présent bulletin spécial fait suite à celui du 24 juin 2016, lequel vous informait de la procédure et des démarches à suivre relativement au nouveau cadre réglementaire concernant le déroulement des enquêtes indépendantes.

Soulignons d'emblée que la teneur du règlement sur le déroulement des enquêtes du BEI est décevante, en ce qu'elle est silencieuse quant au respect des droits fondamentaux des policières et policiers chargés d'assurer la sécurité publique sur l'ensemble du territoire québécois, et ce, dans les circonstances prévues au règlement.

En conséquence, dans le cadre d'une première étape, il a été décidé, à l'initiative de votre association, que les trois grandes associations syndicales policières à savoir l'APPQ, la Fraternité des policiers de Montréal (FPPM) et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ), regroupant ainsi près de 14 000 policiers au Québec, solliciteraient, par une correspondance du 7 juillet 2016 signée par les trois présidents, la collaboration de la directrice du BEI, afin qu'elle nous fasse part de sa position quant au déroulement des enquêtes indépendantes, et ce, à l'aide d'un certain nombre de questions préparatoires jointes à cette correspondance.

Vous pouvez prendre connaissance de cette correspondance adressée à la directrice du BEI, de la liste des questions préparatoires qui y étaient jointes, de même qu'une copie du règlement sur le déroulement des enquêtes du BEI sur le site internet de l'APPQ en cliquant [ici](#).

Entretemps, dans l'éventualité où une enquête vous concernant devait être déclenchée, la procédure habituelle d'intervention préconisée par l'APPQ continuera de s'appliquer. Le cas échéant, nous vous invitons à communiquer avec votre représentant à la prévention à savoir votre directeur régional de l'Association, lequel saura répondre à vos questions adéquatement.

Évidemment, nous vous tiendrons informés de tout développement pouvant survenir dans ce dossier.

Syndicalement vôtre,

Pierre Veilleux
Président